

Destinataires:

À l'ensemble du Conseil fédéral

- Monsieur le président de la Confédération Ignazio Cassis,
- Madame la conseillère fédérale Viola Amherd,
- Monsieur le conseiller fédéral Alain Berset,
- Madame la conseillère fédérale Karin Keller-Sutter,
- Monsieur le conseiller fédéral Ueli Maurer
- Monsieur le conseiller fédéral Guy Parmelin
- Madame la conseillère fédérale Simonetta Sommaruga,

Ce courrier est envoyé au préalable par e-mail à chaque conseiller fédéral

Berne, le 25 janvier 2022

LETTRE OUVERTE AU CONSEIL FÉDÉRAL

Coronavirus: la FSCFS demande la levée de la règle des «2G+» et de l'obligation du port du masque dans les salles d'entraînement au 31 janvier 2022.

Monsieur, Madame,

Puisqu'il est à présent évident que le variant Omicron est nettement plus contagieux que le Delta, mais bien moins dangereux, il est temps d'atténuer quelque peu l'impact délétère des mesures sanitaires sur les branches concernées. Aucun motif fondé sur des preuves ne permet d'affirmer que les contaminations dans les branches concernées sont plus élevées que dans le commerce de détail, les domaines skiabiles (voir les comptes rendus sur les bus et les télécabines bondés, avec de nombreux passagers ne portant pas le masque!), l'industrie, le commerce et les transports publics. Sans parler des écoles...

L'extension unilatérale des mesures sanitaires à certaines branches comme les centres de fitness et de santé (prévention santé), la gastronomie, les loisirs et manifestations, etc. est discriminante et anticonstitutionnelle. Elle touche toujours et uniquement des secteurs qui souffrent encore des conséquences de la fermeture forcée de six mois. **Par conséquent, il est devenu urgent d'adoucir un peu la situation des branches concernées. Le Conseil fédéral souligne constamment que seule une approche collective nous permettra de sortir de la pandémie.**

La FSCFS demande au Conseil fédéral de prendre les décisions suivantes au 31 janvier 2021:

Règle des «2G» avec accès aux seules personnes vaccinées ou guéries et restrictions de capacité. Port du masque obligatoire dans tous les locaux, à l'exception des surfaces d'entraînement. Un système d'aération efficace doit être en service. Respect d'une distance de 1,5 mètre entre les personnes pendant l'entraînement. La clientèle a le choix de continuer à porter le masque ou non pendant l'entraînement.

La règle des «2G+» introduisant le port obligatoire du masque dans les salles d'entraînement a entraîné des restrictions massives:

- Le chiffre d'affaires a de nouveau reculé de 20 à 40 %.
- Les personnes vaccinées sont pénalisées, bien que les statistiques de l'OFS (covid19.admin.ch) indiquent que 60 à 80 % des personnes hospitalisées ne sont pas vaccinées.
- Une obligation de test pour les personnes vaccinées est disproportionnée, et n'est pas comprise par la population.
- Les client(e)s des centres de fitness et de santé ne pratiquent pas un loisir (tel que le ski): leur entraînement vise à entretenir leur santé. Notre branche dispose de trois diplômes fédéraux (CFC, brevet, diplôme) portant la mention «**promotion de l'activité physique et de la santé**». Il est grand temps à présent de reconnaître l'importance de notre branche pour la santé physique et psychique.
- À partir d'un certain degré d'effort physique, le port du masque lors d'un entraînement axé sur la santé nuit à la performance, car l'hématose se fait plus difficilement, mais il peut aussi engendrer des risques pour les personnes ayant des antécédents cardiovasculaires ou pulmonaires. Ce n'est pas pour rien si l'OMS rejette le port du masque en cas d'effort physique.
- Grâce à de vastes locaux, avec peu de personnes dans un espace réduit, la qualité de l'air reste bonne et ne dépasse pas le seuil critique, même en hiver. Des mesures sont actuellement effectuées dans différents centres pilotes. En moyenne, les valeurs enregistrées n'ont jamais dépassé les 620 ppm de CO₂ dans les locaux intérieurs des fitness. L'OFSP a récemment défini une valeur seuil de 1000 ppm de CO₂. Les centres de fitness se situent donc bien en deçà de cette valeur. De plus amples informations à ce sujet peuvent être obtenues auprès de la FSCFS.
- **La Task Force elle-même a fait référence aux études de laboratoire sur l'efficacité de différents masques et a comparé cela avec le fait de ne pas porter de masque. Elle indique que les effets protecteurs déterminés en laboratoire sont 10 à 100 fois moins importants en conditions réelles! Le port correct du masque FFP2 a la plus grande efficacité. Cependant, il est incontestablement plus difficile de respirer avec ce masque, et se livrer à un effort physique n'est guère possible. Les masques chirurgicaux ordinaires n'offrent qu'une protection limitée, d'autant plus qu'ils ne sont, la plupart du temps, pas portés correctement.**

- Leur port peut être justifié dans les espaces clos étroits, dans lesquels le respect des distances n'est pas possible et où il est difficile d'aérer. Mais dans les vastes salles d'entraînement des centres de fitness et de santé, le port du masque a perdu toute sa pertinence.
- Les désavantages susmentionnés du port du masque sur l'entraînement physique l'emportent sur son faible apport en protection pour les personnes vaccinées ou guéries. C'est pourquoi le port du masque doit rester limité aux couloirs et aux vestiaires, comme c'est le cas actuellement.

La clientèle souffre dans sa santé physique et psychique.

Nous avons réalisé un sondage représentatif (n = 1151) qui montre clairement que l'interruption de l'entraînement par le confinement a fait du tort à la santé physique et psychique de la population. La variante des «2G +» reviendrait à un arrêt total de l'entraînement. Nombre d'individus souffrant de maladies comme la sclérose en plaques, une insuffisance cardiaque, la BPCO ou d'autres maladies auto-immunes ont impérativement besoin de s'entraîner dans un centre de fitness et de santé pour préserver un état de santé déjà précaire.

Nous remercions le Conseil fédéral pour son attention et sa volonté de faire un petit pas en direction des branches concernées.

Meilleures salutations,

FÉDÉRATION SUISSE DES CENTRES FITNESS ET DE SANTÉ (FSCFS)*

Claude Ammann, président

Roland Steiner, vice-président



* La FSCFS défend les intérêts de la branche des centres de fitness et de santé. Ensemble, nos 400 membres représentent 10 000 emplois et 200 places de formation. La branche fitness et santé dans sa globalité comptabilise 1300 centres, 31 000 emplois et 450 places de formation. D'après le rapport de branche 2020 de la FSCFS, notre branche réalise un chiffre d'affaires de 1,3 milliard de francs par an. 19 % de la population s'entraîne dans un centre de fitness et de santé. Nous contribuons à la bonne santé de l'économie et de la population suisses, y compris dans les régions périphériques. Ainsi, nous participons de manière essentielle à la création de valeur du pays.